

**FACILITEZ VOUS LA VIE !**

Après le règlement par chèque, espèces ou virement, la CdC vous propose le prélèvement automatique : pour ce faire, il vous suffit de compléter ce formulaire et de nous le déposer accompagné d'un R.I.B. A réception, il sera pris en compte pour le règlement de la facture du mois suivant.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à joindre la Communauté de Communes au 02.37.49.71.15 ou par mail à [comptabilite@perchenormand.fr](mailto:comptabilite@perchenormand.fr)

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

**Type de contrat** : Prélèvement des services périscolaires

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes des Collines du perche Normand à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR43ZZZ809FDE

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Nom : CdC des Collines du Perche Normand

Adresse : 3 rue de Cidrerie – Le Theil

Code postal : 61260

Ville : VAL AU PERCHE

**Type de paiement** :  Paiement récurrent/répétitif

**Modalité** :  à l'échéance

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.